



Groupe communiste et citoyen du 20^e arrondissement

Conseil du 20^{ème} arrondissement du 4 décembre 2025

Vœu Relatif à la situation alarmante de l'accès aux soins orthophoniques dans le 20^e arrondissement

Déposé par Karine Duchauchoi et les élus.es et élus du groupe Communiste et Citoyen du 20ème

Considérant que l'orthophonie constitue un pilier essentiel de la santé publique, intervenant dans la prévention, le bilan et le traitement des troubles du langage, de la communication, des apprentissages, de la cognition mathématique, ainsi que dans l'accompagnement des troubles neurodégénératifs, neurologiques ou des handicaps, conformément aux missions définies par le Code de la santé publique ;

Considérant que la formation initiale des orthophonistes est de niveau master et que la profession, composée à 97 % de femmes, se caractérise par un exercice très majoritairement libéral, avec des revenus moyens modestes et une attractivité insuffisante au regard des besoins du territoire ;

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2025, Paris compte 781 orthophonistes, dont seulement 55 exercent dans le 20^e arrondissement, l'un des territoires parisiens où les besoins en prise en charge sont parmi les plus élevés, tant en pédiatrie qu'en santé mentale ;

Considérant que 83,4 % des orthophonistes exercent en libéral intégral, et que seules 4,6 % d'entre elles et eux ne sont pas conventionné·es, ce qui démontre une volonté de répondre aux besoins des habitant·es mais révèle également une dépendance structurelle à un exercice individuel qui fragilise la continuité des soins sur les territoires ;

Considérant que les orthophonistes jouent un rôle déterminant auprès des enfants présentant des troubles du neurodéveloppement, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, ainsi qu'auprès des adultes et personnes âgées souffrant de maladies neurodégénératives ou neurologiques, et que l'insuffisance de l'offre ou les ruptures de parcours renforcent durablement les inégalités ;

Considérant que l'évolution récente de la réglementation issue de la LFSS 2025 a déplacé la responsabilité financière sur structures medico-sociales, créant une situation juridique instable ;

Considérant qu'une convention est désormais exigée entre les orthophonistes et les CMP, ou les structures médico-sociales même lorsque les soins n'ont aucun lien avec le motif de suivi psychiatrique, et que cela entraîne des ruptures de remboursement aux orthophonistes, aux familles et l'impossibilité de poursuivre des prises en charge pourtant indispensables ;

Considérant que ce blocage administratif fragilise les patient·es suivi·es en pédopsychiatrie, accroît les délais d'accès aux soins, met en difficulté les professionnel·les et accentue les inégalités d'accès aux soins orthophoniques dans des familles souvent déjà vulnérables ;

Considérant enfin que le 20^e arrondissement connaît déjà un déficit important de professionnels de santé et un niveau élevé de besoins sociaux, nécessitant une politique volontariste pour garantir une prise en charge de proximité, pluridisciplinaire et accessible à toutes et tous ;

Sur proposition de Karine DUCHAUCHOI, les élus.es et élus du groupe Communiste et Citoyens, le conseil du 20e arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris interpelle :

- l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Île-de-France, afin qu'elle mette en place un plan spécifique de soutien à l'accès aux soins orthophoniques dans les quartiers populaires, incluant le 20^e arrondissement
- l'ARS et la CPAM afin qu'ils clarifient et harmonisent leurs pratiques administratives, afin d'éviter les ruptures de remboursement et les situations d'incertitude pesant sur les orthophonistes et sur les familles ;
- L'État afin qu'il renforce l'attractivité de la profession, notamment par une revalorisation des rémunérations, un soutien à la coordination territoriale et un plan d'installation dans les zones sous-dotées, incluant le 20^e arrondissement